

Avis
sur le document de consultation
Vers une politique de la formation continue

(Version de travail révisée)

Novembre 1998

1. Préambule

Cet avis veut communiquer les visions et les opinions de la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) relativement au contenu du document de consultation *Vers une politique de la formation continue*.

L'ensemble de la formation continue interpelle la formation à distance et le document de consultation annonce des orientations qui toucheraient de manière importante la formation à distance en général et la SOFAD en particulier.

Bien qu'aucun aspect du document de consultation ne laisse la SOFAD indifférente, ce mémoire tentera surtout de fournir des avis sur le champ de compétences et d'intérêts spécifique de la SOFAD, la formation à distance et les éléments du document de consultation susceptibles de profiter des possibilités de la formation à distance.

Dans sa démarche de réflexion et d'échange en vue de la préparation de cet avis, la SOFAD a mis à contribution l'expertise de son personnel, les attentes et les avis de son comité consultatif francophone et les orientations des membres de son conseil d'administration.

Dans le texte qui suit, nous présentons d'abord brièvement la SOFAD et nous en articulons la suite autour des points d'intérêt du document de consultation et autour de questions additionnelles soulevées dans le réseau de l'éducation secondaire au cours des derniers mois.

2. Présentation de la SOFAD

La SOFAD est un organisme sans but lucratif créé en 1995 pour devenir l'organisme centralisé de développement, de production et de promotion en formation à distance pour le réseau des commissions scolaires qui réalisent des activités de formation à distance au secondaire.

Née du redéploiement de l'ancienne Direction de la formation à distance du ministère de l'Éducation (MEQ), à l'occasion du transfert du mandat de prestation de services aux commissions scolaires, la SOFAD s'est surtout investie dans la production d'outils d'apprentissage, en formation à distance et en formation en établissement, afin de répondre aux besoins des commissions scolaires.

Soulignons que les outils d'apprentissage qu'elle produit couvrent la formation générale des adultes au secondaire et le secteur administration, commerce et informatique en formation professionnelle. En formation générale, les nouvelles productions sont également disponibles en langue anglaise.

Plus récemment, elle a participé à l'élaboration d'une campagne conjointe de publicité avec les organismes centralisés des autres ordres d'enseignement, et elle a fait ses premiers pas sur Internet en développant et en lançant son premier cours entièrement sur Internet, *Du français sans fautes*.

Les budgets de développement de nouveaux cours, services et produits proviennent essentiellement du MEQ.

3. Pour une intervention vigoureuse en alphabétisation

La SOFAD est d'accord pour une véritable "intervention vigoureuse" en alphabétisation. Cependant, la formulation apparaissant au document de consultation et la cible proposée nous semblent mitigées face à une réalité pratiquement catastrophique.

Certains jugent prématurée la cible qui est proposée, du moins tant qu'un plan d'ensemble et la contribution des autres ministères et réseaux ne seront pas définis. Au cours des années 80 et 90, les autres ministères, en particulier Emploi Québec, ont eu une grande influence quant à la priorité accordée à l'alphabétisation. Comment ajusteront-ils leurs politiques pour atteindre une telle cible que d'aucuns jugent trop timide?

D'ailleurs, lorsque le document de consultation propose des cibles pour l'alphabétisation, s'agit-il d'une politique ou d'un plan d'action?

L'alphabétisation, en plus d'être une mesure qui a des effets dans la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, est en fait une base incontournable de l'apprentissage tout au long de la vie... et l'heure est à la mobilisation générale, à plus forte raison au sein des commissions scolaires où le volume d'activités a diminué considérablement depuis 1990, suite à toutes sortes de mesures, provinciales ou locales.

Comment ce dossier peut-il devenir une véritable priorité gouvernementale? Pour l'instant, les engagements ministériels ne nous semblent pas à la hauteur des problématiques et des défis.

Dans un contexte d'enveloppe fermée pour l'ensemble de l'éducation, comment assumer cette priorité sans négliger les autres besoins de formation continue? Il nous semble qu'il faudra investir dans les personnes les plus démunies et non pas invoquer un contexte budgétaire pour limiter nos efforts.

L'alphabétisation est un univers, une réalité à mieux définir. Devant la grande variété de besoins à combler actuellement dans les services d'alphabétisation, il devient difficile de savoir quel type d'analphabète nous voulons favoriser.

De plus, les modifications entrevues à la définition des services d'enseignement à l'occasion de la mise à jour du régime pédagogique pourraient ajouter encore à la diversité si le service de formation générale présecondaire devait disparaître, comme certains le laissent croire. Ainsi, l'appellation même d'alphabétisation devrait être ajustée ou les services d'enseignement mieux ciblés.

La sensibilisation de la population nous semble encore insuffisante. Très peu d'efforts ont été faits depuis la belle année internationale de l'alphabétisation qui correspond effectivement au moment où le nombre de personnes en cheminement d'alphabétisation a été le plus élevé au Québec.

Nous savons aussi que la notion de processus d'alphabétisation fait réagir négativement les chefs d'entreprises, alors que le concept de *compétences de base* leur semble beaucoup plus ouvert et beaucoup plus pertinent.

Une fois le champ d'intervention redéfini, il nous semble souhaitable de centrer les efforts de sensibilisation sur la notion de compétences de base, plus large que les seules capacités de lecture, d'écriture et de calcul, plutôt que sur l'alphabétisation au sens strict.

Les pratiques dans le domaine de l'alphabétisation ont déjà produit des services accessibles et novateurs, pas seulement des expérimentations et des projets intéressants.

Malgré les développements des dix dernières années, les pratiques ne sont pas encore suffisamment adaptées, en particulier aux élèves de sexe masculin. De plus, nous déplorons le manque de ressources pour mieux soutenir les adultes présentant des problèmes d'apprentissage.

Même si au Québec et ailleurs des approches novatrices (ex. Alphasim au Québec, Project Salsa en Arizona) ont montré un certain potentiel, la formation à distance ne pourrait avoir une contribution efficace qu'à l'intérieur d'un plan d'ensemble et à la condition d'avoir des effectifs suffisamment nombreux qui cheminent selon ce mode de formation pour que les investissements en valent la peine.

Nous l'avons mentionné, le mot même d'alphabétisation provoque, dans la population comme auprès des entreprises, des réactions et de la fermeture. Le concept de compétences de base a l'avantage d'être tourné vers les contextes de réinvestissement des apprentissages, contextes professionnel, social, familial, ou personnel.

Ainsi, il est souhaitable de viser d'autres créneaux que le réseau des centres, de penser plus grand. Il faut tenter de rejoindre les personnes analphabètes dans leurs lieux de vie, leur domicile et leur lieu de travail. La formation à distance nous semble un véhicule pertinent pour le développement des compétences de base, en particulier la capacité de lecture, auprès d'un grand public. D'ailleurs, les nouvelles technologies de la formation (NTF) nous amènent naturellement à viser un vaste public. Comme pour d'autres besoins, la SOFAD est prête à développer avec d'autres, pour d'autres.

4. Pour une diversification délibérée des modes et des lieux de formation

L'ensemble des paragraphes du document de consultation qui portent sur le sujet de cette section nous semblent sous le signe de l'ouverture et de la modernité. Cependant, nous ne décelons pas la vision globale ni les principes directeurs qui sous-tendent ces propositions pour l'ensemble de la formation continue, et encore moins pour la formation à distance.

Nous y reviendrons à la fin de cet avis.

Les besoins des personnes, qu'ils émergent de leur vie personnelle ou de leur vie professionnelle, sont très variés et les dispositifs pour y répondre doivent eux-mêmes être variés et pouvoir s'ajuster à des situations particulières. Il faut donc effectivement favoriser et consolider des modes diversifiés comme la formation à temps partiel et la formation à distance.

Lorsque le document de consultation suggère *qu'une réelle accessibilité suppose que l'on offre aux adultes de la formation dans leur milieu de vie ou dans leur milieu de travail ou, dans certains cas, qu'on aménage pour eux des modèles particuliers de formation*, ces mots constituent pour certains auteurs la définition même de la formation à distance, en autant que le lieu et le moment de la formation sont déterminés par la personne qui apprend.

Dans les faits, le secteur de l'éducation évolue moins vite que d'autres secteurs de l'activité humaine vers l'utilisation d'interactions et de transactions à distance (comparativement au domaine bancaire, par exemple).

De manière pratique, nous jugeons important d'assurer l'accès aux services d'information, d'inscription et de tutorat à longueur d'année, sinon on calque les opérations d'un service de formation à distance sur celles d'un établissement scolaire traditionnel. En corollaire, il est souhaitable que les plages d'accès aux tuteurs prévoient des moments de jour et en soirée.

Plus spécifiquement, la formation à distance constitue un dispositif capable de beaucoup de souplesse et de flexibilité pour répondre à ces besoins.

Il faut souligner que les règles de financement du ministère de l'Éducation ont un effet sur l'attrait que représente la formation à distance pour les organismes et leur clientèle. Par exemple, dans un contexte d'enveloppe ouverte de financement de la formation à distance, dans certaines commissions scolaires les établissements s'ouvrent davantage à la formation à distance. Au contraire, dans un contexte d'enveloppe fermée accordée a priori, la formation à distance serait perçue comme étant en compétition avec l'offre de services selon d'autres formules.

5. La formation à distance

5.1 De quelle formation à distance parlons-nous?

Sauf indications contraires, nous entendons par formation à distance celle qui se pratique au Québec depuis plus de 50 ans, c'est-à-dire celle qui laisse le plus de flexibilité à l'élève et qui exploite les médias les plus efficaces parmi ceux qui sont accessibles.

Il s'agit, au secondaire comme aux autres ordres d'enseignement, d'une formule d'apprentissage asynchrone qui impose le moins de contraintes possibles à l'adulte qui s'y inscrit.

Même si, au cours des années, la formation à distance a su exploiter une variété de médias, incluant la télévision, les cassettes audio et vidéo, ou la disquette d'ordinateur, l'outil d'apprentissage imprimé a toujours été et demeure l'outil privilégié vu son coût de développement relativement abordable et sa capacité à rejoindre le maximum de personnes.

Plus récemment, avec la popularité des NTF, plusieurs *découvrent* la formation à distance, alors que les praticiens de la formation à distance, comme leurs collègues en établissement, cherchent à intégrer les NTF de manière judicieuse dans leur panoplie d'outils mis à la disposition des élèves pour faciliter leurs apprentissages.

5.2 *L'utilisation des nouvelles technologies en formation à distance*

Il nous semble pertinent de rappeler que la formation à distance existait bien avant la venue des NTF, et même avant la mise en place d'un réseau public organisé de formation continue.

Les NTF accentuent le potentiel d'économies d'échelle et permettront éventuellement de moins dépendre d'outils sur support papier qui occasionnent toujours des coûts pour l'utilisateur ultime. Pour reprendre les mots rendus célèbres par Nicolas Negroponte, la SOFAD reproduit et *distribue des atomes*, alors que ce dont l'adulte a besoin, c'est d'information, d'interactivité et d'interaction.

Rappelons que le Québec est encore loin des autres provinces en termes d'accessibilité des ménages aux NTF. Par contre, l'introduction de nouveaux produits autres que les systèmes de micro-ordinateurs pour donner accès à Internet (par exemple, le Web-TV) devrait permettre assez rapidement au cours des années qui viennent d'élargir le bassin des personnes y ayant accès.

Les NTF deviendront d'autant plus utilisables qu'elles passeront par des appareils plus simples et plus abordables financièrement qu'un micro-ordinateur.

Pour les organismes centraux, l'évolution des systèmes de production de ressources multimédia permettra des productions à des coûts rapidement décroissants.

En plus d'assurer un accès aux personnes qui ne sont pas branchées à Internet, le CD-ROM devrait, pour quelques années encore, garder son utilité. En effet, tant que les débits des connexions et les capacités des appareils domestiques ne pourront pas s'ajuster aux technologies les plus récentes qui assurent l'exploitation du multimédia en ligne, il servira de support pour les productions qui font une utilisation intensive du multimédia.

Soulignons que même en établissement, le lien avec Internet n'est pas accessible à tous sur chaque poste de travail.

Le gouvernement pourrait envisager le bien fondé d'un investissement pour développer l'accès de l'ensemble de la population aux NTF, un peu comme l'a fait le Nouveau-Brunswick.

L'implication de la SOFAD dans le développement et la mise en place des NTF en formation à distance entraînera une redistribution des coûts entre les phases de développement, d'exploitation et de distribution. Plus spécifiquement, les coûts de développement deviendront plus importants. Les coûts de distribution actuels, qui prennent la forme d'outils vendus aux frais des élèves, feront place à des coûts d'exploitation centralisés. Quelle sera alors la contribution du financement gouvernemental au développement et à l'exploitation et que deviendra la contribution des élèves?

Les NTF s'implanteront graduellement et les moyens traditionnels de la FORMATION À DISTANCE (imprimés, bandes vidéo et audio, etc.) demeureront prépondérants pendant encore plusieurs années et garderont toujours un rôle même lorsque les outils basés sur les NTF seront devenus d'usage courant.

Cela dit, les NTF devraient faciliter des expériences d'apprentissage et les rendre encore plus intéressantes pour l'élève inscrit en formation à distance, tout en favorisant l'autonomie dans l'apprentissage... sans oublier leur capacité à soutenir les échanges et la collaboration entre les élèves, et entre ceux-ci et leurs formateurs.

Cependant, le rythme de développement et d'implantation des NTF ne se décrète pas; les diverses instances de développement et de production devront prendre en compte l'évolution de l'accès à ces technologies dans l'ensemble de la population. Rappelons qu'au début de 1998, seulement 11 % des ménages québécois étaient branchés au réseau Internet.

5.3 *Pour moderniser l'offre de services en formation à distance*

Le texte du document de consultation laisse beaucoup de points à clarifier sur cette question :

- veut-on moderniser la formation à distance dans son contenu ou dans les approches et les médias utilisés?
- veut-on moderniser la formation à distance dans la façon de rendre nos ressources d'apprentissage accessibles à toute la population ou seulement à certains publics cibles? gratuitement ou moyennant des frais d'accès? avec des services additionnels comme la communication entre apprenants?
- pour nous, le véritable défi de la modernisation serait d'avoir des outils vraiment plus dynamiques et intéressants plutôt que de mettre en réseau des pages en vue d'une lecture à l'écran.

Les outils sur papier sont en fait très modernes dans leur édition et très contemporains dans leurs contenus.

Des utilisations plus variées des NTIC (ex. test diagnostiques en ligne, tests de classement, devoirs en ligne, etc.) présenteraient des avantages indéniables, réduiraient les délais d'envois postaux, diminueraient les coûts, etc.

Rappelons l'efficacité démontrée de la correction informatisée telle que développée par l'ancienne Direction de la formation à distance du MEQ, percée qui s'est perdue avec la décentralisation vers les commissions scolaires.

Dans la mesure où moderniser veut dire intégrer davantage les NTF, il faut souligner que plus un cours exploite les NTF, plus une ressource unique centralisée convient pour l'ensemble des phases de développement et de prestation de services; par le fait même, une telle structure est en mesure d'exploiter les possibilités de communication et de collaboration entre les élèves, et entre ces derniers et leurs tuteurs.

5.4 *La formation à distance en formation professionnelle*

La formation à distance au secondaire a déjà eu de beaux succès en formation professionnelle, tant par la quantité des inscriptions que par sa capacité à assumer des besoins que les autres réseaux ne pouvaient endosser.

Depuis 1995, l'offre de services de la formation à distance en formation professionnelle se limite essentiellement au secteur Administration, Commerce et Informatique. Ce sont des décisions ministérielles qui ont imposé notre retrait des autres secteurs.

Il nous semble aller de soi que la formation à distance devrait être mise à contribution dans d'autres secteurs de formation professionnelle, d'autant plus que beaucoup de besoins de formation continue émergent et trouvent leur sens au travail.

La formation à distance en formation professionnelle, vu la courte durée de vie des programmes et la nécessité des équipements requis par certains éléments d'enseignement pratique, ne devrait pas être élargie à l'ensemble des secteurs. L'absence d'une masse critique y est encore plus accentuée que pour la formation en établissement, cette dernière arrivant difficilement à supporter les coûts de développement des outils d'apprentissage dont elle a besoin.

On pourra considérer des approches mixtes (à distance et en établissement) pour certains contenus, tout en ayant le souci d'assurer la même qualité que celle qui serait obtenue dans un centre spécialisé.

Ainsi, les besoins à supporter via la formation à distance devraient être ciblés, mais il faudrait s'ouvrir à mieux soutenir la formation professionnelle, particulièrement en lien avec la reconnaissance des compétences et le support à la formation manquante.

Tout en jugeant souhaitable que la formation à distance intervienne dans d'autres secteurs que ceux actuellement desservis, il semble difficile de contourner les effets de la décentralisation et du dédoublement des offres de formation mentionnés ailleurs dans ce document, auxquels s'ajouteraient possiblement les contraintes de la carte des options professionnelles par organisme...

5.5 *La formation à distance et les services aux entreprises*

Le contexte relativement récent et encore en évolution de la Loi 90, portant sur le développement de la main-d'œuvre québécoise, fait que les entreprises présentent des besoins variés et nombreux, et que leurs demandes de services devraient aller en augmentant.

En entreprise, la formation continue prend des formes nouvelles; ainsi, la formation n'est plus uniquement technique, ou même sur mesure. Elle s'ouvre sur les compétences de base, privilégie la formation personnalisée en temps opportun (*juste à temps*) et l'apprentissage en contexte. La formation à distance est un mode de plus en plus approprié, tant dans les phases d'analyse, de conception, de production, que dans la réalisation des interventions de formation.

Les commissions scolaires étant elles-mêmes mandatées pour offrir des services aux entreprises, il semble pertinent que la formation à distance et les services de la SOFAD puissent être mis à contribution dans la réponse aux besoins des entreprises, particulièrement lorsqu'il s'agit de formations courtes et sur mesure.

La variété des contributions possibles, menées conjointement par la SOFAD et des commissions scolaires, au besoin, irait de la simple production d'outils d'apprentissage sur mesure à la mise en place de services autonomes de formation à distance pour une entreprise importante ou pour un réseau de succursales d'ampleur moindre.

La collaboration du réseau d'Emploi Québec serait requise tant dans l'identification des besoins que dans l'application des exigences de qualification.

5.6 *Le cheminement des élèves, échecs et abandons*

Les paragraphes du document de consultation donnent à penser que les *études* ont été complétées et que les facteurs ont été identifiés... Il faudrait surtout s'assurer que l'on ne transfère pas par réflexe, dans le monde de la formation à distance, des référentiels et des préoccupations qui trouvent habituellement leur justification dans la formation des jeunes.

Sans présumer des conclusions de ces *études*, il nous semble abusif de centrer les mesures à mettre en place sur l'autonomie et la discipline personnelle. Selon nos expériences à la SOFAD, principalement dans l'implantation d'encadrements particuliers, d'autres considérations doivent être prises en compte.

Malheureusement, nous ne connaissons pas suffisamment bien les circonstances exactes des abandons constatés. Nous ne pouvons juger dans quelle mesure il s'agit d'une question d'encadrement vers l'autonomie et la discipline personnelle, et dans quelle mesure des facteurs d'ordre personnel, d'environnement familial ou d'ordre professionnel sont en cause.

Nous savons qu'il y a un nombre significatif de personnes qui veulent *goûter* à un sujet sans nécessairement vouloir une reconnaissance alors que d'autres veulent vérifier leur capacité à apprendre dans un format différent. D'autres évaluent mal le temps et l'effort requis de même que les exigences de leurs autres obligations.

Il faut reconnaître les limites de la formation à distance pour de longs cheminements et que, utilisée dans sa forme actuelle pour certains contenus, la formation à distance produit des cours très peu dynamiques.

La continuité des services (tout au long de l'année) joue ici aussi un rôle important ainsi que l'accessibilité et la qualité des services d'information associés à l'accueil, l'aide et la référence. Soulignons finalement l'importance des gestes de relance auprès des personnes qui interrompent leur cheminement.

Selon des études comparatives internationales, les *taux d'abandons* élevés semblent accompagner le dispositif de la formation à distance dans tous les pays. Les belles exceptions sont habituellement le fruit de motivations relativement grandes et, très souvent de sélections rigoureuses (ex. école nationale de génie aux États-Unis).

Nous reconnaissons qu'il y a un taux élevé d'abandons en formation à distance au secondaire. Cependant, si le taux d'échecs était comparé à celui des adultes en établissement, alors ces taux devraient s'avérer comparables.

Il peut être significatif que l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA) du gouvernement canadien parle d'*interruptions* plutôt que d'abandons. La notion d'interruption peut sembler naturelle et normale dans un contexte de formation continue alors que celle d'abandon fait davantage référence à une étape de formation initiale ou obligatoire.

Soulignons que dans les matières de base, les tests de classement contribuent au réalisme du premier cours auquel s'inscrit l'adulte.

5.7 *Pertinence de la centralisation des fonctions et d'un regroupement des organismes dispensateurs*

Pour identifier quels rôles devraient être assumés de manière centralisée ou décentralisée, la vision que l'on a de la formation à distance peut être déterminante. Voici deux visions très différentes tout en n'étant pas diamétralement opposées :

- la formation à distance est un dispositif fondamental à la disposition du gouvernement pour répondre à la variété des besoins de formation continue qui émergent dans une société moderne;
- la formation à distance est une formule d'apprentissage de plus qu'une commission scolaire peut mettre en place et offrir aux adultes.

Les outils d'information, d'apprentissage et d'évaluation devenant de plus en plus disponibles via Internet et leur portée devenant ainsi pratiquement *planétaire*, comment devraient évoluer les divers rôles de la SOFAD dans l'avenir versus les rôles des commissions scolaires?

Parmi les diverses composantes d'un système ou d'un réseau de formation à distance (recherche, analyse des besoins, promotion, production, accueil et aide, tutorat, évaluation, etc.), on peut se demander quelles sont celles qui profiteraient d'un regroupement, régional ou provincial?

Plusieurs des partenaires de la SOFAD jugent qu'à part l'accueil et l'aide ainsi que l'information et l'évaluation des apprentissages, qui font partie intégrante des mandats des commissions scolaires, tous les autres rôles seraient mieux assumés d'une manière centralisée.

Même le rôle d'information ne devrait pas être laissé de manière exclusive aux commissions scolaires. D'emblée, la promotion devrait être centralisée, tout en laissant la possibilité aux multiples organismes, s'il y a lieu, d'assurer une information et une promotion plus locales.

La variable clé dans la décentralisation, au-delà d'une véritable volonté d'exploiter et de développer la formation à distance, nous semble être la masse critique nécessaire pour assurer la richesse de l'offre de service, la qualité du service rendu et une récupération des économies d'échelle. Or quand 20 % des commissions scolaires impliquées en formation à distance réalisent 80 % des activités, il est évident que beaucoup d'organismes n'ont pas la base d'activités requises pour contribuer à l'expansion et au développement de la formation à distance.

Il n'est donc pas surprenant que dans beaucoup de commissions scolaires, *la formation à distance soit le dernier service offert...*

Nous sommes amenés à considérer que la qualité et l'accessibilité des services de formation à distance ne passent pas par un mandat confié à toutes les commissions scolaires.

À défaut de réorienter la formation à distance vers un serveur centralisé comme pour les autres ordres d'enseignement, le MEQ pourrait mettre en place un mécanisme pour identifier quelles commissions scolaires interviendraient. Ainsi, le ministère pourrait considérer mettre en place un processus d'autorisation (semblable à celui déjà en vigueur pour certains programmes ou services d'enseignement) ou un processus d'accréditation (assumé par le ministère ou par un autre organisme à qui il en confierait l'opérationnalisation).

5.8 *Le financement et l'accessibilité*

Est-il besoin de souligner que pour un adulte à qui l'on autorise des cours de formation générale et des cours de formation professionnelle dans le cadre de son plan de formation pour obtenir un diplôme d'études secondaires, par exemple, les modalités de financement et de déclaration seront très différentes selon que le cours appartient à la formation générale (financement basé sur l'inscription) ou qu'il appartient à la formation professionnelle (financement basé sur un résultat à la sanction). Ceci a pour effet de décourager les commissions scolaires d'investir dans la formation à distance pour la formation professionnelle.

Le rapprochement de l'offre de cours de la population est dans les faits limité par des politiques très pointues qui ne vont pas dans le sens d'une véritable politique de la formation continue (ex. pas de financement pour le détenteur d'un DES).

5.9 *La formation à distance, plus qu'un service de soutien à la formation...*

Nous le voyons en parcourant l'ensemble de ce document, la formation à distance est bien plus qu'une solution de dernier recours pour l'élève qui ne peut pas profiter d'une formation en établissement. Il s'agit d'un mode de formation de plus en plus répandu, à tous les ordres d'enseignement, pour répondre d'une manière adaptée aux objectifs et aux contraintes des adultes.

La prochaine version du régime pédagogique applicable aux adultes devrait considérer la formation à distance sur le même pied que la formation en établissement et non pas comme un simple service de soutien à la formation, à moins que l'on bonifie ce dernier concept pour englober tous les lieux et toutes les formes de soutien à l'apprentissage.

En inscrivant la formation à distance dans un projet de politique de la formation continue, nous sommes amenés à reconnaître que :

- la formation à distance est un facteur d'accessibilité;
- en exploitant une variété de médias, elle offre des expériences d'apprentissage enrichies;
- les ressources développées par la formation à distance devraient pouvoir être utilisées pour répondre à l'ensemble des besoins englobés dans la formation continue :
 - l'ensemble des contenus (matières sanctionnées de la formation générale et de la formation professionnelle, la formation présecondaire, les compétences de base comme la lecture et l'écriture, la formation sur mesure en entreprise et l'éducation populaire et culturelle);
 - l'ensemble des lieux d'apprentissage (à domicile, dans le milieu de travail, dans une bibliothèque publique, dans une classe ou un centre de ressources scolaires, etc.);
 - l'ensemble des ordres d'enseignement (présecondaire, secondaire, collégial et universitaire).

6. Les technologies de l'information et de la communication comme nouveau mode de formation

Nous voulons souligner que l'utilisation des NTF prend des formes très différentes selon la modalité de formation à distance. Nous pouvons distinguer les classes virtuelles, les cours basés sur le Web, les cours par correspondance appuyés d'une communication ou de ressources complémentaires via Internet et, finalement, les cours à diffusion de masse (par télévision, réseau de satellites, etc.).

Sans *fendre les cheveux en quatre*, disons que si la formation en établissement et la formation à distance sont des modes de formation, alors les NTF ne sont pas des modes de formation. Les NTF sont des outils, des supports à la communication et elles peuvent être utilisées dans les deux environnements de formation.

Rappelons qu'au Québec, les plus grands succès publics ont été réalisés à l'occasion de partenariats qui exploitaient les réseaux de diffusion de masse. Nous n'avons pas fini d'exploiter les possibilités des réseaux de masse et il ne faudrait pas les oublier dans la vague de popularité des NTF.

Dans la mesure où les NTF réaliseront vraiment les convergences technologiques annoncées depuis plusieurs années entre les divers médias, incluant les médias de masse, le gouvernement devrait envisager un investissement et favoriser l'accès aux NTF en facilitant leur acquisition par les individus et les ménages.

Nous sommes d'accord avec les engagements ministériels dans la mesure où ils visent *le bien de l'ensemble*.

Nous constatons que la situation actuelle de décentralisation vers les commissions scolaires a produit des effets néfastes :

- dans plusieurs coins du Québec, la population n'a droit qu'à une offre limitée en formation à distance ou, pire encore, à aucun service;
- une maquette de cours et des services de soutien réduits;
- des services d'accueil et de soutien interrompus à divers moments de l'année.

Nous ne croyons pas que l'utilisation des NTF réglera les problèmes importants liés au fonctionnement de la formation à distance constatés ou accentués depuis la décentralisation des mandats.

Si le mandat d'offrir des cours en formation à distance demeurerait décentralisé, il faudrait inviter les commissions scolaires à se concerter pour assurer un service accessible et de qualité à toute la population, peu importe où elle vit, et à en faire la promotion.

Il faut trouver des façons de faire en sorte que la formation à distance ne soit pas perçue comme étant en compétition avec la formation en établissement (quant à la clientèle, aux ressources, etc.) et qu'elle soit effectivement portée par l'ensemble des commissions scolaires.

Mais il reste que la décentralisation soulève, en cette fin des années 90, des problèmes structurels et de dynamiques interorganismes qui sont fondamentaux. Non seulement le fait d'avoir plus de 50 fournisseurs de services au secondaire ne permet plus de profiter des économies d'échelle, mais cela va à l'encontre des conditions d'exploitation des développements actuels ou à venir qui reposent sur les NTF.

La SOFAD, même avec l'actuel partage des rôles avec les commissions scolaires, doit poursuivre son implication dans le développement des produits et l'exploitation de NTF.

Pour terminer, on doit se demander dans quelle mesure la formation à distance trouve sa place dans le plan ministériel d'intégration des NTIC. La formation à distance semble s'intégrer plus naturellement dans le plan de développement de l'autoroute de l'information, particulièrement lorsque l'on veut favoriser l'accessibilité via la multiplication des points publics d'accès. Malgré tout, un déploiement de points publics permettant une consultation occasionnelle de ressources sur le Web ou même la communication avec divers organismes publics sera incapable de donner un accès adéquat à des ressources éducatives qui supposent un accès relativement prolongé et intensif.

7. Une meilleure coordination de l'offre de formation

Le document de consultation identifie comme axe d'intervention privilégié la mise en place d'instances interordres qui définiraient avec les établissements une offre régionale, notamment en formation à distance.

Une telle démarche aurait un certain sens si la formation à distance devait demeurer décentralisée. Il nous semble inévitable qu'après une opération de décentralisation, on trouve souhaitable une opération de concertation.

Nous sommes favorables à la recherche d'ententes et de partenariats et à la création d'un lieu d'échange et de concertation, mais nous nous demandons si la mise en place de telles instances ne servirait pas uniquement de palliatif à un partage des rôles qui handicape fortement le développement et la qualité des services de formation à distance.

Les dynamiques propres à chaque ordre ne permettent pas d'envisager une concertation interordres réussie avec des impacts positifs pour la population. De plus, des éléments de mandats (par exemple, l'accueil et la référence) confiés par le gouvernement et appartenant à des réseaux autres que l'éducation recoupent beaucoup ceux des réseaux scolaires.

Si de telles instances devaient effectivement être créées, nous rappellerions l'importance d'un mécanisme décisionnel qui pourrait avantageusement être le ministère, pour les situations de conflits et de paralysies.

8. La clientèle à rejoindre

8.1 Le niveau d'effectifs inscrits en formation à distance

Certains déplorent le niveau actuel des effectifs rejoints par la formation à distance ou souhaiteraient que les investissements dans les productions soient rentabilisés par un plus grand nombre d'utilisateurs.

Quelles mesures seraient susceptibles d'accroître les effectifs inscrits en formation à distance?

Tout en souhaitant rejoindre un plus grand nombre de personnes, nous croyons que le niveau actuel des effectifs s'explique très bien par le résultat des décisions prises depuis 7 ou 8 ans, qu'il s'agisse de l'abandon des médias de masse, de l'arrêt des activités en formation professionnelle et en éducation populaire ou d'une promotion de la formation à distance devenue muette. Ainsi, suite au redéploiement des mandats vers l'ensemble des commissions scolaires qui le désirent, nous constatons une promotion pratiquement inexistante, une offre réduite de services et une qualité à la baisse.

En plus des mesures que suggèrent les rappels ci-dessus, mentionnons que toute mesure qui contribuerait à réduire le prix des outils d'apprentissage devrait avoir un effet bénéfique sur les inscriptions en formation à distance. Signalons qu'actuellement, les prix demandés par les commissions scolaires sont très variables d'un organisme à un autre.

8.2 *La pénétration de la formation à distance dans les régions*

Alors que l'on pourrait penser que la formation à distance viendrait combler des besoins de personnes résidant dans les régions éloignées, les statistiques démontrent qu'une grande partie des personnes inscrites provient des grands centres, en particulier de la région métropolitaine.

Un paradoxe... alors que la formation à distance permet de réduire les barrières géographiques et ainsi de répondre aux besoins des personnes vivant hors des grands centres, au Québec, depuis la décentralisation du mandat d'accueil et de formation vers les commissions scolaires, les régions sont de moins en moins représentées... À l'échelle canadienne, tous ordres inclus, 19 % des personnes étudiant à distance proviennent de régions rurales contre 14 % qui étudient en établissement.

Ici aussi, le passé a démontré qu'une offre centralisée rejoint mieux l'ensemble de la population, en particulier les régions.

Il ne faut pas se cacher que dans certaines régions où les clients sont rares pour l'éducation des adultes, l'intérêt des intervenants n'est pas de promouvoir et de développer la formation à distance.

Dans la promotion comme dans la recherche, la SOFAD pourrait jouer un rôle de leader en développant des concepts et des outils qui pourraient être appuyés ou repris par les commissions scolaires. La SOFAD pourrait, dans un premier temps, mener seule certaines opérations, mais dans la perspective de les adapter et de les proposer aux commissions scolaires qui le souhaitent.

9. La coordination interordres des organismes centraux

La collaboration actuelle entre les organismes centraux des trois ordres d'enseignement est excellente et elle assure un transfert d'informations, d'idées et de pistes de développement.

Non seulement les organismes interviennent à des ordres d'enseignement différents, mais leurs mandats sont passablement différents. Soulignons, pour illustrer ceci, que la SOFAD offre ses services à une clientèle anglophone, intervient en formation professionnelle et ne s'adresse au départ qu'à une clientèle d'éducation des adultes, ce qui n'est pas le cas des autres organismes.

En plus de donner lieu à des collaborations ponctuelles pour organiser des colloques ou concevoir et réaliser une campagne conjointe de promotion, des collaborations et des ententes spécifiques sont apparues : par exemple, un cours de bureautique, un cours sur les pesticides, etc. Ainsi, avec le CCFD, comme avec le CÉMEQ d'ailleurs, nous cherchons à élargir la base de ces ententes pour reconnaître que les actifs de chaque organisme sont accessibles aux autres à l'occasion du développement de nouveaux produits ou de la mise à jour de produits existants.

10. La reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis devrait se dégager des programmes MEQ et être centrée sur les besoins des personnes.

Plus précisément, cela signifie que le futur système de reconnaissance des acquis devrait être un véritable système de reconnaissance des compétences prises séparément, que ces compétences soient d'intérêt professionnel, intellectuel, ou social et communautaire.

Ainsi, l'école et le système scolaire ne peuvent plus prétendre au monopole de l'attestation des compétences, pas plus qu'à celui de la transmission des savoirs.

L'approche des *arbres de connaissances*, développée en France, pourrait fort bien convenir, à la condition de l'adapter et d'exploiter des langages plus standards sur Internet. Ainsi, les mêmes outils et réseaux qui peuvent enrichir et diffuser la formation à distance pourraient faire de même en reconnaissance des acquis, par exemple en facilitant l'accès aux informations et en permettant le plus possible une certaine auto-identification et une auto-évaluation de ses compétences.

11. Le soutien à la recherche

La recherche est importante pour tout le domaine de la formation continue et, plus spécifiquement, pour le développement de la formation à distance et l'adaptation continue des produits et des services offerts.

Alors qu'actuellement les efforts de recherche et de développement de prototypes sont dispersés et discontinus, un organisme comme la SOFAD devrait effectivement y jouer un rôle de leadership.

Des formes d'incitation, d'encouragement, de soutien financier, seraient aussi souhaitables pour favoriser les développements et les initiatives dans les milieux innovateurs.

Soulignons l'importance des rôles de coordination des projets et de circulation des informations sur ce qui se fait ailleurs.

12. Pour une mise à jour du mandat de la SOFAD

En plus des grandes questions de centralisation / décentralisation et du financement pour assurer le développement des nouveaux outils qui seront requis par la prochaine génération de programmes, se pose celle des champs d'intervention.

Plus spécifiquement, on peut se demander si la SOFAD ne devrait pas être en mesure d'intervenir dans l'ensemble des services offerts par les commissions scolaires (ex. alphabétisation, formation professionnelle, francisation, éducation populaire, services aux entreprises).

Nous avons présenté dans les sections précédentes des considérations qui militent pour un élargissement des mandats de la SOFAD et pour son implication dans des champs dans lesquels elle n'était pas présente, du moins ces dernières années. Nous avons également parlé des rôles de promotion et de recherche qui devraient aussi lui incomber.

Pour terminer cette section, nous abordons un sujet qui touche un organisme partenaire, le CÉMEQ.

Alors que la SOFAD a le mandat de produire des outils d'apprentissage pour la formation générale en établissement et à distance, son mandat en formation professionnelle se réduit actuellement à la formation à distance et ce, dans un seul programme de formation. Or plusieurs personnes souhaiteraient que la SOFAD ait éventuellement le mandat de production des outils d'apprentissage pour la formation professionnelle en établissement.

Nous cherchons à identifier la meilleure façon d'aider la formation professionnelle en ce qui a trait à ses besoins d'outils d'apprentissage en établissement.

La considération la plus importante dans ce domaine, c'est l'absence d'une masse critique, même en établissement, ce qui rend exorbitant le coût de développement par élève visé.

Compte tenu du marché réduit que cela représente et des expériences des dernières années, il nous semble qu'à l'occasion du renouvellement des programmes la SOFAD serait l'organisme le plus en mesure de répondre aux besoins des commissions scolaires en assumant le leadership de ces productions.

Par contre, au fur et à mesure que les établissements voudront exploiter des formules d'apprentissage individualisé, les besoins d'outils autosuffisants en formation professionnelle pourraient augmenter.

Les orientations du MEQ dans ce domaine devront être précisées, notamment la possibilité d'un financement comparable à celui des dernières années pour la formation générale des adultes.

L'intégration des NTF en formation à distance passe par des projets d'exploration et de démonstration, et par le perfectionnement des concepteurs et des tuteurs. Qui orientera, planifiera et réalisera une telle sensibilisation et un tel perfectionnement? Comment des phases aussi essentielles peuvent-elles s'accommoder de l'actuelle dispersion, pour ne pas dire isolement, des tuteurs? Comment évoluera le rôle des tuteurs avec l'utilisation croissante des NTF? Il nous semble qu'il revient à un organisme provincial comme la SOFAD d'être investi de tels mandats... peut-être assimilables dans une certaine mesure à ceux d'un CEMIS suprarégional pour la formation à distance.

13. En guise de conclusion

Dans la société du savoir, celle de l'apprentissage tout au long de la vie, la formation à distance doit passer d'une vision de service important pour une minorité de personnes à un service fondamental pour une grande variété d'utilisateurs.

La formation à distance, alliée aux possibilités des NTF, peut également assumer de nouveaux rôles, en matière de reconnaissance des acquis par exemple, pour peu que l'on soit prêt à envisager ce domaine sous un jour nouveau.

La SOFAD, encore plus que ses partenaires des autres ordres de formation, attend une confirmation et un élargissement de ses mandats et ainsi que des engagements quant au niveau et à l'orientation du financement qui lui sera accordé.

La formation à distance sera-t-elle vue comme une responsabilité gouvernementale à l'échelle de tout le territoire québécois, comme un service de commission scolaire possiblement confié à un centre, ou encore comme une modalité de formation qu'un centre pourra décider d'offrir ou non dans le nouveau contexte de décentralisation vers les établissements? Nous faisons ici l'économie d'imaginer ce qui arriverait si l'un des Services d'éducation des adultes privés de la province se mettait à intervenir en formation à distance...

Nous voulons contribuer à une vision large et à long terme de la formation à distance, une vision qui lie le gouvernement, le MEQ, les autres ministères intéressés par la politique de la formation continue et les organismes concepteurs et dispensateurs en formation à distance.

Puisse notre gouvernement, à l'exemple l'Union Européenne, s'engager à favoriser et à soutenir le développement de la formation à distance.